

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**

- **Nom du produit: pH-Senker Granulat**

- Code du produit: PP 0811
- No CAS:  
7681-38-1
- Numéro CE:  
231-665-7
- Numéro index:  
016-046-00-X
- UFI: GAWH-SCNX-RR0K-QR50

- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

- **Emploi de la substance / de la préparation** Traitement de l'eau

- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

- **Producteur/fournisseur:**

GF Croup Deutschland GmbH | Bahnhofstr. 68 | 73240 Wendlingen, Allemagne | Tel.: +49 (7024) 40 48-666  
Fax: +49 (7024) 4048-667 | info.de@cf.group | www.cf.group/deutschland

Conseil / Distribution Suisse :

Neogard AG | Industriestrasse | Postfach 32 5728 Gontenschwil Tel.:+41 62 767 00 50

CF Pool & Chemie AG | Pilatusstrasse 31 | 5630 Muri AG | Suisse | Tel.: +41 (56) 675 32 70

- **Service chargé des renseignements:** datenblatt@chemoform.com

- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Tox Info Suisse, Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS05

- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

hydrogénosulfate de sodium

- **Mentions de danger**

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

- **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

(suite de la page 1)

- **2.3 Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**  
7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 231-665-7
- Numéro index: 016-046-00-X

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales:**  
Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.  
Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.  
Ne pas laisser les sujets sans surveillance.
- **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.
- **Après contact avec la peau:** Recourir à un traitement médical.
- **Après contact avec les yeux:**  
Protéger l'oeil intact.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:**  
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Mousse  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction  
Eau pulvérisée  
Brouillard d'eau  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Dioxyde de soufre (S02)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

(suite page 3)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

(suite de la page 2)

Eviter la formation de poussière.

• **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Retenir l'eau de lavage polluée et l'éliminer.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aspiration sur l'objet nécessaire.

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Prévoir des sols résistants aux acides.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

• Autres indications sur les conditions de stockage:

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

Protéger contre le gel.

• Classe de stockage: 13

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.

Filtre provisoire:

• Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Caoutchouc naturel (Latex)

Butylcaoutchouc

(suite page 4)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

(suite de la page 3)

- Caoutchouc fluoré (Viton)  
Gants en PVC
- Protection des yeux/du visage  
Lunettes de protection anti-bris de verre



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps:  
Vêtement de protection résistant aux acides  
Bottes  
Tablier

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### • Indications générales

- |   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| • État physique   | Solide                              |
| • Couleur:  | Blanc                               |
| • Odeur:  | Inodore                             |
| • Seuil olfactif:   | Non déterminé.                      |
| • Point de fusion/point de congélation:                                       | 180 °C                              |
| • Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Non déterminé.                      |
| • Inflammabilité  | La substance n'est pas inflammable. |
| • Limites inférieure et supérieure d'explosion                                |                                     |
| • Inférieure:   | Non déterminé.                      |
| • Supérieure:   | Non déterminé.                      |
| • Point d'éclair  | Non applicable.                     |
| • Température de décomposition:   | 460 °C                              |
| • pH  | 1 – 1,2                             |
| • Viscosité:  |                                     |
| • Viscosité cinématique   | Non applicable.                     |
| • Dynamique:  | Non applicable.                     |
| • Solubilité  |                                     |
| • l'eau à 20 °C:  | 1080 g/l                            |
| • Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)                           | Non déterminé.                      |
| • Pression de vapeur:   | Non applicable.                     |
| • Densité et/ou densité relative  |                                     |
| • Densité:  | Non déterminée.                     |
| • Densité relative  | Non déterminé.                      |
| • Masse volumique:  | 1 kg/m <sup>3</sup>                 |
| • Densité de vapeur:  | Non applicable.                     |

#### • 9.2 Autres informations

##### • Aspect:

- Forme: Granulés

##### • Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

- Température d'inflammation: Non déterminé.  
 • Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.  
 • Teneur en substances solides: 100,0 %

##### • Changement d'état

- Taux d'évaporation: Non applicable.

##### • Informations concernant les classes de danger physique

- |                                       |       |
|---------------------------------------|-------|
| • Substances et mélanges explosibles  | néant |
| • Gaz inflammables                    | néant |
| • Aérosols                            | néant |
| • Gaz comburants                      | néant |
| • Gaz sous pression                   | néant |
| • Liquides inflammables               | néant |
| • Matières solides inflammables       | néant |
| • Substances et mélanges autoréactifs | néant |

(suite page 5)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

(suite de la page 4)

- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène.  
Dans une solution aqueuse avec des métaux, formation d'hydrogène.  
Réactions aux agents d'oxydation puissants.  
Réactions aux alcalis (lessives alcalines).
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
**7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**  
LD50 2.490 mg/kg (rat)
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**  
**7681-38-1 hydrogénosulfate de sodium**  
EC50 1.900 mg/l (Selenastrum capricornutum (Grünalge))  
1.766 mg/l (daphnia)
- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une baisse de la valeur du pH. Une valeur de pH basse est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur de pH augmente considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

polluantes pour l'eau.

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**  
16 03 03: Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses  
Classification: ds = les déchets spéciaux
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.  
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.  
non applicable
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, ADN, IMDG, IATA**
- **Classe** néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.  
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste); peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 7)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 16 (remplace la version 15)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: pH-Senker Granulat**

(suite de la page 6)

- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

- **Acronymes et abréviations:**

ICAO: International Civil Aviation Organisation

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

CHF

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: pH-Plus Granulat

• Code du produit: PP 0802

• No CAS:  
497-19-8• Numéro CE:  
207-838-8• Numéro index:  
011-005-00-2

• UFI: YENG-H3E0-YR03-SPSJ

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### • Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

GF Croup Deutschland GmbH | Bahnhofstr. 68 | 73240 Wendlingen, Allemagne | Tel.: +49 (7024) 40 48-666

Fax: +49 (7024) 4048-667 | info.de@cf.group | www.cf.group/deutschland

Conseil / Distribution Suisse :

Neogard AG | Industriestrasse | Postfach 32 5728 Gontenschwil Tel.:+41 62 767 00 50

CF Pool &amp; Chemie AG | Pilatusstrasse 31 | 5630 Muri AG | Suisse | Tel.: +41 (56) 675 32 70

##### • Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

##### • 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### • Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

##### • Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

##### • Pictogrammes de danger



GHS07

##### • Mention d'avertissement Attention

##### • Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

##### • Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P264

Se laver soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

#### • 2.3 Autres dangers

##### • Résultats des évaluations PBT et vPvB

##### • PBT: Non applicable.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

• vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.1 Substances**
- **No CAS Désignation**  
497-19-8 carbonate de sodium
- **Code(s) d'identification**
- Numéro CE: 207-838-8
- Numéro index: 011-005-00-2

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**  
Envoyer immédiatement chercher un médecin.  
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Monoxyde de carbone (CO)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications**  
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter la formation de poussière.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
Éliminer la poussière en pulvérisant de l'eau.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.  
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

CHF

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

**• 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
En cas de formation de poussière, prévoir une aspiration.  
Aspiration sur l'objet nécessaire.  
Eviter la formation de poussière.

**• Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

**• 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

**• Stockage:**

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
  - Prévoir des sols résistant aux solutions alcalines.
  - Ne conserver que dans le fût d'origine.
- Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.
- Autres indications sur les conditions de stockage:
  - Stocker à sec.
  - Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 13

**• 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

**• 8.1 Paramètres de contrôle**

**• Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**• 8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

**• Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Eviter tout contact avec les yeux.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

• Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire en cas de fortes concentrations.  
Filtre P2  
Filtre P3

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc chloroprène  
Butylcaoutchouc  
Caoutchouc naturel (Latex)  
Caoutchouc nitrile  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Gants en PVC

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir  
Gants en tissu épais

(suite page 4)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 3)

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection du corps: Vêtement de protection étanche

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### • Indications générales

• État physique	Solide
• Couleur:	Blanc
• Odeur:	Inodore
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	854 °C
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
• Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température de décomposition:	> 400 °C
• pH	11,5
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non applicable.
• Dynamique:	Non applicable.
• Solubilité	
• l'eau à 20 °C:	212 g/l
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur:	Non applicable.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité à 20 °C:	2,533 g/cm <sup>3</sup>
• Densité relative	Non déterminé.
• Masse volumique:	500 – 600 kg/m <sup>3</sup>
• Densité de vapeur:	Non applicable.

#### • 9.2 Autres informations

##### • Aspect:

• Forme: Poudre cristalline

##### • Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Non déterminé.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en substances solides:	100,0 %
• Masse moléculaire	105,99 g/mol
• <b>Changement d'état</b>	
• Taux d'évaporation:	Non applicable.

##### • Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

(suite de la page 4)

- |  |       |
|--|-------|
| • Liquides comburants                              | néant |
| • Matières solides comburantes                     | néant |
| • Peroxydes organiques                             | néant |
| • Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| • Explosibles désensibilisés                       | néant |

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Un échauffement se produit en cas d'addition d'eau.  
Réactions aux acides puissants et aux alcalis.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**  
Monoxyde de carbone  
Dioxyde de carbone

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**  
Produit inorganique. N'est pas éliminable de l'eau par des procédures de nettoyage biologiques.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Ne s'accumule pas dans les organismes.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets (RS 814.610.1)**  
16 03 03: Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses  
Classification: ds = les déchets spéciaux
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.  
Les emballages non contaminés peuvent être traités comme des ordures ménagères.

(suite page 6)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 23.08.2023

**Nom du produit: pH-Plus Granulat**

- Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR, ADN, IMDG, IATA néant
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA néant
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Polluant:** Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.
- **Indications complémentaires de transport:** Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
- **"Règlement type" de l'ONU:** néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.  
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (classification selon liste): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008  
La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.
- **Acronymes et abréviations:**  
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
ICAO: International Civil Aviation Organisation  
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHF

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: Super Algizid

- Code du produit: PP 0602
- UFI: THNT-XA91-UJ0S-7549

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

##### • Emploi de la substance / de la préparation Traitement de l'eau

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

GF Croup Deutschland GmbH | Bahnhofstr. 68 | 73240 Wendlingen, Allemagne | Tel.: +49 (7024) 40 48-666  
Fax: +49 (7024) 4048-667 | info.de@cf.group | www.cf.group/deutschland

Conseil / Distribution Suisse :

Neogard AG | Industriestrasse | Postfach 32 5728 Gontenschwil Tel.:+41 62 767 00 50

CF Pool & Chemie AG | Pilatusstrasse 31 | 5630 Muri AG | Suisse | Tel.: +41 (56) 675 32 70

##### • Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

##### • 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### • Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

##### • Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### • Pictogrammes de danger



GHS09

##### • Mention d'avertissement Attention

##### • Mentions de danger

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### • Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 Recueillir le produit répandu.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### • 2.3 Autres dangers

##### • Résultats des évaluations PBT et vPvB

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### • 3.2 Mélanges

##### • Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Super Algizid**

(suite de la page 1)

**• Composants dangereux:**

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-16,8%  
8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé

⚠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10); ⚠ Acute Tox. 4, H302

**• SVHC**
**• substances actives**

25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-8) /  
chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé: 168 mg/g

• **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**• 4.1 Description des mesures de premiers secours**
**• Remarques générales:**

Amener les sujets à l'air frais.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:** Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

• **Après contact avec la peau:** En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

• **Après contact avec les yeux:** Envoyer immédiatement chercher un médecin.

**• Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**• 5.1 Moyens d'extinction**
**• Moyens d'extinction:**

Eau pulvérisée

Mousse

Poudre d'extinction

Dioxyde de carbone

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

• **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

**• 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NOx)

**• 5.3 Conseils aux pompiers**
**• Equipement spécial de sécurité:**

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

**• Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**• 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.

**• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

(suite page 3)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Super Algizid**

(suite de la page 2)

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

• **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

• **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

• **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

• **Stockage:**

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

• Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

• Autres indications sur les conditions de stockage: Protéger contre le gel.

• Classe de stockage: 12

• **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **8.1 Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **8.2 Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.

• Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Gants en caoutchouc

• Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en tissu épais

Gants en cuir

• Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

• Protection du corps: Vêtement de protection léger

CHF

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

Nom du produit: Super Algizid

(suite de la page 3)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### • 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

##### • Indications générales

• État physique	Liquide
• Couleur:	Bleu
• Odeur:	Caractéristique
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• Inférieure:	Non déterminé.
• Supérieure:	Non déterminé.
• Point d'éclair	Non applicable.
• Température d'auto-inflammation	>100 °C
• Température de décomposition:	Non déterminé.
• pH à 20 °C	5,7
• Viscosité:	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• Dynamique:	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau:	Entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	-3,13
• Pression de vapeur:	Non déterminé.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité:	Non déterminée.
• Densité relative	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

#### • 9.2 Autres informations

##### • Aspect:

• Forme:	Liquide
----------	---------

##### • Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité

• Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
• Teneur en solvants:	
• Teneur en substances solides:	0,0 %

##### • Changement d'état

• Taux d'évaporation:	Non déterminé.
-----------------------	----------------

##### • Informations concernant les classes de danger physique

• Substances et mélanges explosibles	néant
• Gaz inflammables	néant
• Aérosols	néant
• Gaz comburants	néant
• Gaz sous pression	néant
• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

CHF

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

Nom du produit: Super Algizid

(suite de la page 4)

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
**25988-97-0 Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl)oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé**  
 Oral LD50 1.672 mg/kg (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Aucun des composants n'est compris.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Facilement biodégradable.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
 Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant  
 Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.  
 Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.  
 Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
 Très toxique pour organismes aquatiques.

CHF

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

Nom du produit: Super Algizid

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### • 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### • Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

##### • Emballages non nettoyés:

##### • Recommandation:

L'emballage peut être réutilisé ou recyclé après nettoyage.

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

• Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### • 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

##### • ADR, IMDG, IATA

UN3082

#### • 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

##### • ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Polymère de N-méthylméthanamine (EINECS 204-697-4) avec (chlorométhyl) oxirane (EINECS 203-439-8) / chlorure d'ammonium quaternaire polymérisé)

##### • IMDG

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric quaternary ammonium chloride), MARINE POLLUTANT

##### • IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Polymer of N-Methylmethanamine (EINECS 204-697-4 with (chloromethyl)-oxirane (EINECS 203-439-8) / Polymeric quaternary ammonium chloride)

#### • 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

##### • ADR, IMDG, IATA



##### • Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

##### • Étiquette

9

#### • 14.4 Groupe d'emballage

##### • ADR, IMDG, IATA

III

#### • 14.5 Dangers pour l'environnement

##### • Marine Pollutant:

Oui

##### • Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

##### • Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Signe conventionnel (poisson et arbre)

##### • Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):

90

##### • No EMS:

F-A,S-F

##### • Stowage Category

A

#### • 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

#### • Indications complémentaires de transport:

##### • ADR

##### • Quantités exceptées (EQ):

E1

##### • Quantités limitées (LQ)

5L

##### • Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

##### • Catégorie de transport

3

(suite page 7)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 11 (remplace la version 10)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Super Algizid**

(suite de la page 6)

• Code de restriction en tunnels	(-)
• IMDG	
• Limited quantities (LQ)	5L
• Excepted quantities (EQ)	Code: E1
	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
	Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
• "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (POLYMÈRE DE N-MÉTHYLMÉTHANAMINE (EINECS 204-697-4) AVEC (CHLOROMÉTHYL)OXIRANE (EINECS 203-439-8) / CHLORURE D'AMMONIUM QUATERNAIRE POLYMÉRISÉ), 9, III

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### • 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind nicht zutreffend.

ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.

#### • Directive 2012/18/UE

• Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

• Catégorie SEVESO E1 Danger pour l'environnement aquatique

• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 100 t

• Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t

#### • Prescriptions nationales:

• Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

• VOC (CE) 0,00 %

• VOCV (CH) 0,00 %

• 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

#### • Phrases importantes

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### • Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

## Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### • 1.1 Identificateur de produit

##### • Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat

- Code du produit: PP 0591
- No CAS:  
70693-62-8
- Numéro CE:  
274-778-7
- UFI: 2H00-X1HK-AJ0M-HJ7H

#### • 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

#### • Emploi de la substance / de la préparation

Traitement de l'eau

Groupe 1: Désinfectants et produits biocides.

Type de produit 2: Désinfectants et algicides non destinés à l'application directe à l'homme ou aux animaux.

#### • 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### • Producteur/fournisseur:

GF Croup Deutschland GmbH | Bahnhofstr. 68 | 73240 Wendlingen, Allemagne | Tel.: +49 (7024) 40 48-666  
Fax: +49 (7024) 4048-667 | info.de@cf.group | www.cf.group/deutschland

Conseil / Distribution Suisse :

Neogard AG | Industriestrasse | Postfach 32 5728 Gontenschwil Tel.:+41 62 767 00 50

CF Pool & Chemie AG | Pilatusstrasse 31 | 5630 Muri AG | Suisse | Tel.: +41 (56) 675 32 70

##### • Service chargé des renseignements: datenblatt@chemoform.com

##### • 1.4 Numéro d'appel d'urgence Tox Info Suisse, Tel: 145

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### • 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### • Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



corrosion

Skin Corr. 1B      H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1      H318 Provoque de graves lésions des yeux.



Acute Tox. 4      H302 Nocif en cas d'ingestion.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### • 2.2 Éléments d'étiquetage

##### • Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.

##### • Pictogrammes de danger



GHS05



GHS07

##### • Mention d'avertissement Danger

##### • Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

##### • Mentions de danger

H302 Nocif en cas d'ingestion.

(suite page 2)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat**

(suite de la page 1)

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P260 Ne pas respirer les poussières.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **2.3 Autres dangers**

• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

• PBT: Non applicable.

• vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

• **3.1 Substances**

• **No CAS Désignation**

70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium

• **Code(s) d'identification**

• Numéro CE: 274-778-7

• **SVHC**

• substances actives

: 1000 mg/g

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

• **4.1 Description des mesures de premiers secours**

• **Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

• **Après inhalation:**

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

• **Après contact avec la peau:**

Recourir à un traitement médical.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

• **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

• **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Consulter immédiatement un médecin.

Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

• **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

• **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

CHF

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**  
Eau  
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Peut être dégagé en cas d'incendie:  
Dioxyde de soufre (S02)
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**  
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.  
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**  
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.  
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.  
Éviter la formation de poussière.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Utiliser un neutralisant.  
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.  
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
Ne pas remettre les résidus dans les cuves de stockage.  
Bien dépoussiérer.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
  - Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.
  - Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les matières inflammables.
  - Autres indications sur les conditions de stockage:  
Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.  
Protéger contre les impuretés.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- Classe de stockage: 8 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Néant
- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 4)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat**

(suite de la page 3)

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- Mesures générales de protection et d'hygiène:
  - Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
  - Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
  - Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
  - Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- Protection respiratoire: N'est pas nécessaire.
- Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- **Matériau des gants**
  - Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
  - Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:
  - Gants en cuir
  - Gants en tissu épais
- **Protection des yeux/du visage**
  - Protection du visage



Lunettes de protection hermétiques

- **Protection du corps: Vêtement de protection étanche**

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Blanc
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** La substance n'est pas inflammable.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non applicable.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** Soluble
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** Non déterminé.
- **Pression de vapeur:** Non applicable.
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité:** Non déterminée.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat**

(suite de la page 4)

- Densité relative Non déterminé.
- Densité de vapeur: Non applicable.
- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- Forme: Granulés
- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité**
- Température d'inflammation: Non déterminé.
- Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.
- Teneur en substances solides: 100,0 %
- Masse moléculaire 614,76 g/mol
- **Changement d'état**
- Taux d'évaporation: Non applicable.
- **Informations concernant les classes de danger physique**
- Substances et mélanges explosibles néant
- Gaz inflammables néant
- Aérosols néant
- Gaz comburants néant
- Gaz sous pression néant
- Liquides inflammables néant
- Matières solides inflammables néant
- Substances et mélanges autoréactifs néant
- Liquides pyrophoriques néant
- Matières solides pyrophoriques néant
- Matières et mélanges auto-échauffants néant
- Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant
- Liquides comburants néant
- Matières solides comburantes néant
- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Se décompose avant de fondre.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**  
Réactions aux alcalis et aux métaux.  
Réactions aux acides.  
Réactions au contact de l'air humide.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Oxydes de soufre (SOx)

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**  
Nocif en cas d'ingestion.
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**  
\_\_\_\_\_
- **70693-62-8 bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium**  
Oral LD50 500 mg/kg (rat)
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.

(suite page 6)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat**

(suite de la page 5)

- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**  
la substance n'est pas comprise

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**  
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque:** Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- Indications générales:  
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant  
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.  
Nocif pour les organismes aquatiques.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**  
Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.  
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**  
Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.  
Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.
- **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN3260
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (bis(peroxymonosulfate)bis(sulfate) de pentapotassium)
- **IMDG, IATA** CORROSIVE SOLID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (pentapotassium bis(peroxymonosulphate)bis(sulphate))
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- **ADR, IMDG, IATA**
- 
- **Classe** 8 Matières corrosives.
- **Étiquette** 8
- **14.4 Groupe d'emballage**
- **ADR, IMDG, IATA** II
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- **Marine Pollutant:** Non

(suite page 7)

CHF

# Fiche de données de sécurité

## selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 24.08.2023

Numéro de version 13 (remplace la version 12)

Révision: 24.08.2023

**Nom du produit: Aktivsauerstoff Granulat**

(suite de la page 6)

- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Attention: Matières corrosives.
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 80
- No EMS: F-A,S-B
- Segregation groups (SGG1) Acids
- Stowage Category B
- **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI** Non applicable.

**Indications complémentaires de transport:**

- 
- ADR
  - Quantités exceptées (EQ): E2
  - Quantités limitées (LQ) 1 kg
  - Quantités exceptées (EQ) Code: E2  
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g  
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 g
  - Catégorie de transport 2
  - Code de restriction en tunnels E
- 
- IMDG
  - Limited quantities (LQ) 1 kg
  - Excepted quantities (EQ) Code: E2  
Maximum net quantity per inner packaging: 30 g  
Maximum net quantity per outer packaging: 500 g
  - **"Règlement type" de l'ONU:** UN 3260 SOLIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (BIS(PEROXYMONOSULFATE)BIS(SULFATE) DE PENTAPOTASSIUM), 8, II

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
822.115, Jugendarbeitsschutzverordnung - ArGV 5 und 822.115.2, Verordnung des WBF über gefährliche Arbeiten für Jugendliche sind zu beachten.  
ArGV 1 und 822.111.52, Verordnung des WBF über gefährliche und beschwerliche Arbeiten bei Schwangerschaft und Mutterschaft sind nicht zutreffend.
- **Directive 2012/18/UE**
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- **Prescriptions nationales:**
- Indications sur les restrictions de travail:  
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.  
Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer  
 ICAO: International Civil Aviation Organisation  
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
 IATA: International Air Transport Association  
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent  
 LD50: Lethal dose, 50 percent  
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
 SVHC: Substances of Very High Concern  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4  
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B  
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1  
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3